


Titre du Projet :	Renforcement des Capacités d'exécution pour la Réduction nutritive et la Coopération transfrontalière dans le bassin du Danube	
Organisation responsable :	Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	
Sources de financement :	PNUD/FEM (\$ 17.240.000) ; La Commission internationale pour la protection du bassin du Danube (ICPDR) (\$ 12.600.000) Gouvernements et autres (\$ 6.878.000)	
Budget total :	\$ 36.718.000 pour la période 2001-2007	
Service de l'UNOPS :	Gestion de Projet	

Pollution dans le bassin du Danube

Le bassin du Danube, long de 2.870 km, de la Forêt Noire en Allemagne jusqu'à la Mer Noire (par un delta situé en Roumanie et en Ukraine) est le deuxième plus grand d'Europe, traversant 19 pays où vivent près de 83 millions d'habitants. Malheureusement, l'exploitation des ressources communes du bassin durant les 150 dernières années, a contribué à une dégradation de la qualité de l'eau potable pour des dizaines de millions de personnes, provoquant la disparition de 80 pour cent des terres humides et des plaines inondables.



Pêche sur le Danube, Bulgarie

Trouver un équilibre entre le développement économique de la région du Danube et la protection de son environnement n'est pas une tâche aisée. L'expansion des activités industrielles, de l'agriculture intensive et de la croissance démographique augmente les risques de pollution dus aux déchets alimentaires et aux toxines. Conscient de la nécessité d'une approche commune pour la protection

de l'environnement et d'une coordination des politiques nationales, de la législation et des actions prioritaires, les gouvernements, les ONGs, ainsi que les communautés locales, se sont mis d'accord pour travailler ensemble.

En 1994, les onze Etats du Danube (l'Autriche, la Bulgarie, la Croatie, la République Tchèque, l'Allemagne, la Hongrie, la Moldavie, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et l'Ukraine) ont signé avec la Commission européenne la Convention pour la Protection du Fleuve Danube. Quatre ans plus tard, la neuvième ratification était entrée en vigueur, renforçant plus encore cet instrument légal de coopération et de gestion transfrontière de l'eau dans le bassin du Danube.

Les pays du Danube ont par la suite créé La Commission internationale pour la protection du bassin Danube (ICPDR) afin de coordonner la mise en application de la Convention. Afin d'assister les pays membres désirant atteindre leurs ambitieux objectifs, le PNUD a commencé le Projet du bassin du Danube en 2001.

Le Projet, achevé en 2007, a renforcé la coopération régionale et a appuyé les efforts nationaux visant à la protection des eaux internationales du Danube, et par extension, celles de la Mer Noire. Cela a permis d'élaborer des systèmes de gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité de la région du Danube.

Le PNUD a fait appel à l'UNOPS afin d'exécuter le projet. A ce titre, l'UNOPS a été responsable de toutes les opérations financières et administratives, servant d'autorité contractante principale, et gérant les fonds alloués au projet.

Le projet

Le Projet du bassin Danube a abordé plusieurs problématiques liées à l'ensemble du bassin, telles celles

relatives à l'agriculture, la gestion du bassin du fleuve; l'approvisionnement en eau potable et à l'évacuation des eaux usées ; aux détergents de phosphates ; ainsi qu'à la participation publique et à la communication. La phase préparatoire du Projet a permis l'établissement de comités interministériels; la mise en place de méthodologies et mécanismes de politiques d'exécution, de suivi et d'évaluation ; le renforcement des capacités des organisations non-gouvernementales et la sensibilisation ; et à conceptualiser des instruments juridiques et économiques.

Durant la phase d'exécution, des instruments juridiques et économiques ont été créés aux niveaux régional et national ; des projets pilotes ont été mis en place ; des activités de sensibilisation publique ont été menées pour une gestion durable des ressources naturelles ; et toutes les parties prenantes ont été impliquées pour établir des systèmes adéquats de suivi et d'information.

Résultats atteints

Le Projet a atteint des résultats majeurs dans chacun des cinq domaines d'interventions :

Politique de développement centrée sur la création de conditions écologiques durables pour l'utilisation des terres et la gestion de l'eau:

Le projet a aidé à formuler des politiques, à créer des cadres juridiques et institutionnels et à renforcer les mécanismes ayant comme objectif commun, l'amélioration de la gestion et du contrôle de la qualité de l'eau.

Renforcement des capacités et coopération transfrontière:

Les ateliers et formations mis en place au cours du Projet ont amélioré les capacités techniques, institutionnelles et administratives des parties prenantes afin que les normes de régulation relatives à la qualité de l'eau soient conformes dans toute la région. Le Projet a également permis d'améliorer et de renforcer les outils existants de l'ICPDR, et a développé un système d'information régional de suivi et d'évaluation de la pollution transfrontière.

Participation publique et sensibilisation:

Le projet a mis au point des mécanismes pour renforcer la participation du public dans la prise de décisions environnementales et pour consolider les actions

communautaires visant à réduire la pollution et à protéger les écosystèmes. Il s'agit notamment d'une stratégie de communication pour sensibiliser davantage le public aux questions environnementales concernant le Danube, au Projet lui-même et à ses résultats; une publication trimestrielle "Danube Watch" ; des activités de la Journée du Danube; une amélioration significative du site Internet de l'ICPDR ; et de nombreux ateliers.

Suivi et évaluation:

Le Projet a contribué à améliorer le suivi, l'évaluation et les systèmes d'information permettant le contrôle de la pollution transfrontière et la réduction des déchets alimentaires et des substances nocives, et a introduit des directives pour l'établissement de programmes pilotes de suivi. Les systèmes et les plans actuellement mis en place mettent tous les pays du Danube devant leurs responsabilités pour qu'ils respectent leurs engagements vis-à-vis de la Directive de l'Union européenne sur la Gestion de l'Eau.



Améliorations environnementales et projets pilotes:

Les activités communes du Projet ont eu un effet considérable sur l'environnement. Le Projet a contribué à l'augmentation de l'oxygénation dans la Mer Noire et a réduit le taux de pollution, permettant ainsi une régénérescence de la flore marine. Il a aussi permis de réduire significativement des niveaux de substances dangereuses, des déchets alimentaires et organiques à travers le bassin. De nombreux projets pilotes ont également amélioré l'environnement local, tout en déterminant un ensemble de bonnes pratiques transposables ailleurs.

Le Projet est reconnu mondialement comme un paradigme d'action internationale parfaitement coordonnée.

L'UNOPS fournit des services efficaces, tout en optant pour une approche discrète, garantissant à ses clients, organisations partenaires ou autorités locales, la pleine appropriation de leurs projets.